

Élections 2020

Sénatoriales : une affirmation d'un conservatisme loin de la parité.



Le Sénat- Palais du Luxembourg

Les élections sénatoriales de cet automne apparaissent comme l'ombre portée des élections municipales¹ : on y retrouve le poids des communes rurales où la présence des femmes est la moins grande et la percée effectuée par les écologistes.

Un mode de scrutin peu favorable aux femmes

Le sénat est renouvelé par moitié tous les 3 ans et le scrutin du 27 septembre concernait 172 sièges répartis dans 59 départements et 4 collectivités d'Outre-mer. Les deux-tiers des sortants se présentaient dans des départements représentés par au moins 3 sénateurs où le mode d'élection est le scrutin de liste proportionnel, les autres ont été élus au scrutin uninominal majoritaire qui favorise les notables bien installés. Le scrutin de liste est paritaire et en général plus favorable aux femmes, mais ici les listes sont courtes, aucun département n'est représenté par plus de 8 sénateurs, et plus de la moitié de ceux soumis au scrutin de liste, sont représentés par 3 sénateurs, la multiplication de ces listes les plus courtes a comme fonction de faire élire la tête de liste plutôt que d'offrir à l'électorat une diversité d'opinions.

De plus les sénateurs sont élus par des élus locaux ou nationaux, mais ce collège électoral est constitué à 95% des délégués des conseils municipaux et ce système assure une surreprésentation des petites communes rurales : alors qu'elles représentent moins de la moitié de la population, elles pèsent pour plus des deux-tiers du collège électoral², ce sont précisément les communes où les femmes sont le moins présentes.

¹ Voir sur le site de l'association, le tableau statistique réalisé par Armelle Danet.

² Voir l'article de Patrick Roger « La droite devrait sortir renforcée des élections sénatoriales », journal *Le Monde*, 27 septembre 2020.



Premiers rangs de l'hémicycle, le 22 septembre 2020

Continuité à l'horizon

A un sénat de droite pratiquement sans discontinuer depuis 1958, succède un sénat de droite. La « prime au sortant » a bien fonctionné : sur les 172 sénateurs et sénatrices renouvelables, plus des deux-tiers se représentaient et un peu plus de 8 sur 10 ont renouvelé leur siège. Le nouveau sénat compte 117 sénatrices et 231 sénateurs ce qui maintient la proportion des femmes à un peu plus du tiers. Les femmes dans ce scrutin formaient approximativement un même 27% des têtes de liste ou des candidats et candidates impliqués par le scrutin uninominal.

La seule nouveauté est la constitution d'un groupe écologiste grâce à l'arrivée de 6 nouveaux élus (3 femmes et 3 hommes) dans la foulée des succès d'EELV aux élections municipales. La sénatrice Esther Benbassa en brigua la présidence, celle-ci lui a échappé au profit du sénateur Guillaume Gontard, ce qui lui fait dire : « Même dans un parti comme EELV [qui a inscrit la parité 50/50 dans ses statuts], les femmes ont des difficultés à avoir une présidence de groupe ».

Dans cet immobilisme, il sera nécessaire de se mobiliser pour que la révision du code électoral, prévue avant le 31/12/2021 par la loi *Engagement et proximité* pour « étendre l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions électives dans les communes et leurs groupements » ne produise pas un nouveau « plafond de verre ».

Nouveau bureau et nouvelles présidences de commissions

Les renouvellements de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, et de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation avec lesquelles nous travaillons le plus, ne sont pas encore connus.

Parmi les cinq commissions permanentes, deux sont désormais présidées par des femmes : « Affaires économiques » et « Affaires sociales ».

Quant au bureau, sa composition se rapproche de la parité : elles étaient 9 sur 26 dans le précédent bureau et elles sont 12 dans le nouveau. Les femmes ont gagné une vice-présidence (elles sont 4 sur 8) et deux places de secrétaires (elles sont 6 sur 14) ; la présidence et la questure restent des affaires d'hommes.



22septembre 2020- Elles aussi au Sénat- les co-présidentes

Le 8 octobre 2020